

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	17.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Nationale Aktion für Volk und Heimat (NA)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bühlmann, Marc
Caretti, Brigitte
Ehinger, Paul
Escher, Regina
Gerber, Jean-Frédéric
Gilg, Peter
Hirter, Hans
Hofmann, Stéphane
Lachat, Alexandre
Meyer, Luzius
Müller, Eva
Pellaton, Sylvie
Rinderknecht, Matthias
Seitz, Werner
Süri, Daniel

Bevorzugte Zitierweise

Bühlmann, Marc; Caretti, Brigitte; Ehinger, Paul; Escher, Regina; Gerber, Jean-Frédéric; Gilg, Peter; Hirter, Hans; Hofmann, Stéphane; Lachat, Alexandre; Meyer, Luzius; Müller, Eva; Pellaton, Sylvie; Rinderknecht, Matthias; Seitz, Werner; Süri, Daniel 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Nationale Aktion für Volk und Heimat (NA), 1972 – 2013. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Rechtsordnung	1
Bürgerrecht	1
Wahlen	1
Wahlen in kantonale Parlamente	1
Kommunale Wahlen	3
Aussenpolitik	4
Beziehungen zu internationalen Organisationen	4
Entwicklungspolitik	7
Wirtschaft	8
Wirtschaftspolitik	8
Konjunkturlage- und politik	8
Geld, Währung und Kredit	8
Banken	8
Landwirtschaft	9
Tierhaltung, -versuche und -schutz	9
Infrastruktur und Lebensraum	9
Energie	9
Kernenergie	9
Verkehr und Kommunikation	12
Strassenverkehr	12
Sozialpolitik	12
Sozialversicherungen	12
Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV)	12
Soziale Gruppen	13
Familienpolitik	13
Bildung, Kultur und Medien	15
Bildung und Forschung	15
Grundschulen	15
Kultur, Sprache, Kirchen	16
Kulturpolitik	16
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	17
Parteien	17
Konservative und Rechte Parteien	17

Abkürzungsverzeichnis

EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
UNESCO	Organisation der Vereinten Nationen für Erziehung, Wissenschaft und Kultur
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
EVED	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
VPOD	Schweizerischer Verband des Personals öffentlicher Dienste
IDA	International Development Association / Internationale Entwicklungsorganisation
IKUR	Interessengemeinschaft Kulturraum Reitschule
BKW	Bernische Kraftwerke

DFJP	Département fédéral de justice et police
ONU	Organisation des Nations unies
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
ONUAA	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USS	Union syndicale suisse
DFTCE	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
USAM	Union suisse des arts et métiers
SSP	syndicats des Services publics
AID	Association internationale de développement
IKUR	Interessengemeinschaft Kulturraum Reitschule
FMB	Forces motrices bernoises

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Rechtsordnung

Bürgerrecht

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 25.09.1989
HANS HIRTER

Als Zweitrat befasste sich die Volkskammer mit der **zweiten Etappe der Bürgerrechtsrevision**, bei der es um die Bestimmungen über die Einbürgerung und dabei namentlich um die Aufhebung der bisherigen automatischen Bürgerrechtsverleihung an ausländische Ehefrauen von Schweizern geht. Da der **Nationalrat** in einigen untergeordneten Bestimmungen anders entschied als der Ständerat, konnten die Beratungen noch nicht abgeschlossen werden. In der Debatte lehnte das Parlament sämtliche Verschärfungsanträge der Nationalen Aktion deutlich ab. Aber auch die Linke und die Grünen blieben mit ihren Bestrebungen um eine liberalere Ausgestaltung des Gesetzes in der Minderheit. So fand auch ihr Antrag auf Streichung der Bestimmung, wonach eine im ordentlichen Verfahren eingebürgerte Person auf ihr bisheriges Bürgerrecht verzichten soll, keine Zustimmung.¹

Wahlen

Wahlen

WAHLEN
DATUM: 05.03.1972
PAUL EHINGER

Les premières élections au niveau cantonal se déroulèrent dans le canton de Bâle-Ville le 5 mars. Pour le **Grand Conseil**, 932 candidats, chiffre record, briguaient les 130 sièges à repouvoir. La «National-Zeitung» résuma le résultat du scrutin en une formule d'une heureuse concision: «Avance de la gauche et de la droite, aux dépens du centre». De fait, l'Action nationale (AN) et les «Progressive Organisationen» de Bâle, ainsi que le PdT, apparenté à ces dernières – pour la ville de Bâle seulement – gagnèrent des sièges. Le PS et les libéraux purent conserver les leurs; mais le PRD, le PDC et les indépendants subirent des pertes sensibles. Un seul mandat échut à l'un des nombreux groupuscules en lice: parmi ceux-ci, l'un s'intitulait «Die Unzufriedenen», et un autre «Volksvertreter für Lebensfreude».

Le même jour avaient lieu **les élections au Conseil d'Etat**. Pour les sept sièges, on comptait 13 candidats. Seuls les socialistes réussirent à faire passer les trois leurs au premier tour. Encouragés par ce succès, ils en présentèrent au second tour un quatrième, en la personne du conseiller national Hubacher. Ce n'est qu'à ce moment-là que les partis bourgeois conclurent une alliance électorale, dans laquelle les libéraux renonçaient à une deuxième candidature, pourtant justifiée compte tenu de leur force, au profit des radicaux. C'est de cette manière que les partis au pouvoir purent maintenir leurs sièges, ainsi répartis: deux radicaux, un libéral, un démo-chrétien. Aucun des candidats des petites formations ne put entrevoir une victoire, que ce soit au premier ou au second tour; il en fut de même de celui de l'AN et de celui du PdT, malgré l'appui à ce dernier des «Progressive Organisationen». Le même sort était destiné à un socialiste dissident, présenté par un comité ad hoc.²

Wahlen in kantonale Parlamente

WAHLEN
DATUM: 27.10.1976
DANIEL SÜRI

Stabilité des districts ruraux et non-conformisme du chef-lieu caractérisent les **élections au Grand Conseil de Schaffhouse**. C'est en effet les votes urbains qui ont permis, à fin octobre, à trois petits partis de gagner des sièges, à savoir l'AdI, les évangéliques et les POCH, dont c'était la première entrée en lice. Parallèlement, deux autres petites formations, l'AN et les libéraux-socialistes, perdent leur représentation cantonale. Le PS voit sa députation diminuer de deux unités.³

WAHLEN

DATUM: 01.01.1990

MATTHIAS RINDERKNECHT

Die **Gesamterneuerungswahlen in sieben Kantonalparlamente** (BE, GL, JU, NW, OW, VD, ZG) bestätigten gewisse Tendenzen, welche sich in den vorherigen Kantonalwahlen angekündigt hatten. Die FDP erlitt weitere Verluste und büsste insgesamt elf Sitze ein. Auch die CVP musste Federn lassen und verlor weitere neun Mandate. Im Gegensatz dazu konnten die Sozialdemokraten einen kräftigen Mandatszuwachs verzeichnen, nachdem sich schon im Vorjahr gesamthaft eine aufsteigende Tendenz, insbesondere in der Westschweiz, abgezeichnet hatte.

Die Auto-Partei (AP) wurde in ihrer rasanten Fahrt auf Erfolgskurs gebremst: Einzig in Bern konnte sie mit einem Mandat Einzug in ein Kantonalparlament halten. Auf kommunaler Ebene konnte sie immerhin in Winterthur drei Sitze erobern, in Zürich hingegen ging sie leer aus. Die Grüne Partei sowie grün-alternative Bewegungen konnten weiterhin Sitze zulegen, so in der Waadt, in Nidwalden und in den Städten Winterthur und Zürich. Die rechtsnationalistische Nationale Aktion (NA), welche sich in Schweizer Demokraten (SD) umbenannt hat, erlitt grosse Verluste und ist nach dem Ausscheiden in der Waadt nur noch in fünf Kantonen im Parlament vertreten. Der Anteil der Frauen in den kantonalen und kommunalen Parlamenten stieg weiter an; von den 735 im Berichtsjahr in sieben Kantonen (ohne AR) gewählten Parlamentsmitgliedern waren 105 weiblich (14,4%). Genf liegt weiterhin mit 32% an der Spitze, den Schluss bildet Schwyz mit 4%; in den Stadtparlamenten hat inzwischen die Zürcher Frauenvertretung mit einem Anteil von 32% diejenige von Lausanne (29%) überholt.

WAHLEN

DATUM: 04.03.1990

MATTHIAS RINDERKNECHT

Die Erneuerungswahlen des Grossen Rates im Kanton Waadt haben keine Überraschungen gezeitigt. Hauptsächlich ging es um die Frage, **wer die sechs Sitze der Nationalen Aktion, welche nicht mehr kandidierte, erben würde**. Am meisten konnten die Grünen mit fünf Sitzgewinnen profitieren, womit sie auf 12 Mandate kamen. Der SP gelang zwar eine Verbesserung des Wähleranteils, aber kein Mandatsgewinn; hingegen konnte die PdA trotz weiterem Wählerschwund einen Sitz hinzugewinnen. Die "Alternative socialiste verte" präsentierte im Gegensatz zu den Lausanner Stadtwahlen im Jahre 1989 keine eigene Liste und verlor ihren einzigen Sitz. Im bürgerlichen Lager ergaben sich bloss geringe Sitzverschiebungen: Einerseits gewannen die FDP ein und die SVP zwei Mandate, andererseits verloren die Liberale Partei drei und die CVP einen Sitz. Die schwache Stimmbeteiligung von 29,8% widerspiegelte das allgemeine Desinteresse. Der Frauenanteil erhöhte sich auf 15,5%.⁴

WAHLEN

DATUM: 07.04.1991

MATTHIAS RINDERKNECHT

Die grossen bürgerlichen Parteien **FDP und SVP konnten bei den Zürcher Kantonsratswahlen ihre Mehrheit ausbauen** und gewannen zusammen 10 Mandate zurück, welche sie 1987 hauptsächlich an die GP verloren hatten. Die SVP legte fast 4% Wähleranteil zu und wurde dafür mit sechs Mandatsgewinnen relativ schlecht belohnt. Zu den Gewinnern gehörte auch die SP mit neun zusätzlichen Sitzen; sie konnte allerdings ihren Wähleranteil nur um zwei Prozentpunkte erhöhen. Die Grünen verloren zwar zwei Mandate, hielten aber ihren 1987 errungenen Wähleranteil von über zehn Prozent. Damit verbleiben sie klar vor der CVP viertstärkste Partei. Die eigentlichen Verlierer dieser Wahlen waren die Parteien, die sich erklärermassen der Mitte zuordneten: der LdU, die CVP und die EVP. Der LdU verlor in seiner einstigen Hochburg auf einen Schlag acht Sitze, hatte dabei aber auch Proporzpech, denn sein Wähleranteil sank nur um 2,2%. Seit seinem Höhepunkt mit 31 Mandaten im Jahre 1967 ist die Sitzzahl des LdU kontinuierlich gesunken. Auch die EVP, welche in den letzten 25 Jahren konstant 11 bis 14 Mandate halten konnte, erlitt nun eine schwere Einbusse von vier Sitzen. Denselben Sitzverlust erlitt auch die CVP, welche nun aber schon zum zweiten Mal hintereinander eine derartige Wahlschlappe einstecken musste. Die CVP konnte sich nur in ihrer Hochburg Zürich und zum Teil in Dietikon halten; die EVP ihrerseits verzeichnete gute Resultate im Zürcher Oberland, in Meilen und in Winterthur, während beim LdU der Rückgang der Wähleranteile über den gesamten Kanton verteilt war.

Unter den grün-alternativen Kleinparteien konnte sich einzig die Gruppe "Frauen macht Politik" (FraP) mit zwei Sitzen in der Stadt Zürich behaupten. Die POCH und die SAP, welche bei den letzten Wahlen am Bündnis "GAPF" (Grüne Alternative, POCH, FraP) beteiligt gewesen waren, haben sich seither aufgelöst und gingen in die SP, die GP oder in die Alternative Liste auf. Diese Aufsplitterung erklärt unter anderem auch, warum die Alternative Liste Zürich 1991 (zusammen mit der Winterthurer Opposition WOP) nur noch 1,6% Wähleranteil und kein Mandat erreichte. Einzug ins Parlament konnte erstmals die AP mit zwei Sitzen halten; sie erzielte vor allem in den Bezirken Uster, Winterthur und Horgen gute Resultate. Wesentlich für die Sitzgewinne war, dass sie in

den meisten Wahlkreisen eine Listenverbindung mit der NA, welche sich im Kanton Zürich noch nicht Schweizer Demokraten nannte, eingegangen war. Letztere verlor zwei von ihren sechs Sitzen. Die Stimmbeteiligung sank von 45,8% bei den letzten Wahlen auf 38,2%. Mit 36 Frauen (1987: 37) ist die weibliche Vertretung leicht zurückgegangen (20,6%). Bemerkenswert ist die Steigerung des Frauenanteils in der SP von 26,5% auf 34,9%.⁵

Kommunale Wahlen

Des **élections communales** se sont déroulées dans trois grandes villes suisses.

A **Berne**, au niveau du législatif, les socialistes ont connu un recul important; l'AN et les POCH y accèdent pour la première fois, accompagnés d'une scission de gauche de l'AdI, Alternative démocratique. L'événement a cependant été créé par la décision de l'UDC de ne pas représenter Ruth Geiser-Im Obersteg, municipale sortante. On lui reprocha tout d'abord ses relations privées avec un autre membre, socialiste, de l'exécutif bernois, puis son incompétence professionnelle et son manque d'assiduité aux réunions du parti. Les commentateurs de presse indiquèrent d'autres motifs possibles: pressions radicales, vu l'entente PRD-UDC; difficultés d'être femme en politique, voire interventions de milieux de la construction, mécontents de la répartition des mandats effectués par la Directrice des travaux. Soutenue par un comité d'action et bénéficiant des avantages de la proportionnelle, Ruth Geiser parvint toutefois à conserver son siège, au détriment des radicaux.

A **Bienne**, compte tenu des tendances libérales-socialistes de l'Entente biennoise hors parti, la gauche a sensiblement progressé. Elle obtient en effet la majorité du Conseil municipal, ainsi que sa présidence; elle dispose en outre de 35 mandats sur 60 au Conseil communal.

En ville de **Saint-Gall**, les grandes formations politiques (PDC, PRD, PS, AdI) ont consolidé leur hégémonie, alors que les républicains (orthodoxes et dissidents) disparaissent. Une seule petite formation conserve un siège, l'Action politique Pro Saint-Gall.⁶

WAHLEN
DATUM: 23.03.1976
DANIEL SÜRI

Die Wahlen in den **Grossen Gemeinderat** (Legislative) von Winterthur brachten **nur geringfügige Sitzverschiebungen**, wobei sich das links-grüne Lager leicht verstärken konnte. Die Sozialdemokraten, welche erstmals mit getrennten SP-Frauen- und Männerlisten sowie mit einer separaten Liste des Gewerkschaftsbundes antraten, konnten insgesamt zwei Sitzgewinne verzeichnen, wobei die Frauenliste vier, die Männerliste neun und die Gewerkschaftsliste vier Sitze erhielten. Auch die Grünen und die Auto-Partei waren erfolgreich: Die GP gewann zwei Mandate (neu fünf), die neu kandidierende "Offene Liste" erreichte einen Sitz, und auch die AP zog mit drei Vertretern erstmals ins Parlament ein. Auf der Verliererseite stand die NA, welche drei ihrer fünf Sitze hergeben musste. Von den Parteien der Mitte verloren die EVP und der LdU je einen Sitz, während die Demokratische Partei ihre zwei Mandate halten konnte. Die FDP, CVP und SVP büssten je ein Mandat ein und verfügen im 60 Mitglieder zählenden Rat noch über 22 Sitze.

Die **Stadtratswahlen** (Exekutive) brachten **keine parteipolitischen Veränderungen**. Das Resultat fiel allerdings ganz knapp zugunsten der bürgerlichen Mehrheit aus; der Herausforderer der Demokratischen Partei (DP), welche eher links-grüne und insbesondere kulturelle Anliegen vertritt, unterlag mit nur 87 Stimmen Differenz (gemäss Nachzählung). Herausragend während des Wahlkampfes war vor allem die umstrittene Werbekampagne des Kandidaten der DP, welcher vom Handelshaus Volkart unterstützt wurde, was ihm den Vorwurf einer zu starken Abhängigkeit vom Geldgeber einbrachte.⁷

WAHLEN
DATUM: 25.02.1990
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die grossen **Gewinnerinnen der Zürcher Gemeinderatswahlen** (Legislative) **waren die sozialdemokratische Partei**, welche ihre Sitzzahl um acht auf 47 erhöhte, und die Grüne Partei, die ihre Vertretung auf zehn verdoppelte. Die SP verdankte ihre Sitzgewinne vor allem den Listenverbindungen mit kleineren Parteien und auch einem gewissen Proporzglück; ihr eigener Wähleranteil stagnierte. Zusammen mit der "Alternativen Liste Züri 1990" (vier Sitze) und der Gruppierung "Frauen macht Politik" (drei Mandate) verfügen die links-grünen Kräfte für die neue Amtsperiode über eine absolute Mehrheit von 64 von 125 Mandaten. Die Verluste im bürgerlichen Lager sind unterschiedlich ausgefallen. Einerseits konnten die FDP und die SVP zusammen ihre Sitzstärke halten; die FDP hat trotz massivem Zuwachs beim Wähleranteil zwei Sitze verloren, konnte aber immerhin den während der vergangenen Legislatur an die Auto-Partei verlorenen Sitz von Rudolf Saxer wieder zurückerobern. Die SVP erhöhte ihre Sitzzahl um ein Mandat auf sieben. Andererseits wurde die CVP-Fraktion um annähernd einen Drittel, nämlich um fünf Mitglieder, auf zwölf reduziert. Auch die Parteien der Mitte, LdU und EVP, mussten Verluste von drei resp. zwei Sitzen hinnehmen. Am rechten Rand des Parteienspektrums verlor die NA mehr als die Hälfte ihrer bisher 11 Sitze, und die **Auto-Partei schaffte es mit nur 3,5% Wähleranteil nicht, ins Parlament** gewählt zu werden. Die beiden gegen Ende der letzten Legislaturperiode zur AP übergelaufenen Gemeinderäte (der eine von der FDP, der andere von der CVP) konnten ihre Sitze damit nicht verteidigen.

Die sich längerfristig abzeichnenden Tendenzen auf nationaler Ebene haben sich in Zürich nicht bestätigt: Die SP hat zwar in Bezug auf die Mandatszahl viel Terrain gut gemacht und näherte sich ihrem letzten Höhepunkt aus dem Jahre 1978 (50 Sitze), stagnierte aber wähleranteilmässig auf ihrem tiefen Niveau von 1986. Umgekehrt glied die FDP wähleranteilmässig die massive Einbusse von 1986 wieder aus, verlor aber weitere Sitze.⁸

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

Le débat sur la Charte sociale européenne préluait en quelque sorte celui relatif à **l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies**. Les objections formulées au parlement par les adversaires du projet d'arrêté, présenté en 1981 par le Conseil fédéral, se rattachaient toutes à notre politique de neutralité. Estimant en substance que notre présence à l'ONU serait incompatible avec le maintien de notre statut de neutralité permanente et armée; ils ont demandé en vain aux Chambres de se prononcer contre l'entrée en matière. Lors de l'examen de détail du projet, le Conseil national a rejeté deux propositions tendant à garantir davantage notre neutralité. La première, émanant des rangs radicaux, entendait renvoyer le dossier au gouvernement en lui demandant de consulter les membres influents de l'organisation sur le point de savoir si la neutralité de la Suisse serait effectivement garantie. La seconde, développée par le démocrate-chrétien Iten (NW), souhaitait introduire une réserve plus formelle à ce sujet dans la demande d'admission. Le parlement a toutefois accepté un postulat de la commission du National, chargeant notamment les autorités d'étudier les voies et moyens d'associer les Chambres aux travaux de l'Assemblée générale de l'ONU. Le projet d'admission a finalement été adopté, au vote par appel nominal, par 112 voix contre 78 au Conseil national et par 24 voix contre 18 au Conseil des Etats. A l'exception des partis de gauche et de l'AN, le clivage entre partisans et adversaires a largement passé à travers l'ensemble des formations politiques, les groupes parlementaires ayant été presque tous divisés sur cette question. Le dossier devra encore passer le cap de la consultation populaire, fixée au printemps 1986. A ce sujet, les prévisions ne sont guère optimistes. La plupart des sondages réalisés depuis 1980 indiquent en effet qu'une majorité de citoyens serait défavorable à l'entrée de la Suisse à l'ONU. Selon un sondage réalisé en avril pour le compte de l'hebdomadaire Die Weltwoche, 57 pourcent des personnes interrogées étaient défavorables à l'adhésion.

La décision prise par l'administration américaine de se retirer au terme de l'année de l'**UNESCO** a provoqué la plus grave crise que cette institution ait jamais connue depuis sa création en 1946. Les griefs formulés à l'endroit de celle-ci par les Etats-Unis, qui assuraient à eux seuls le quart de son budget, portent essentiellement sur sa dérive idéologique et financière. Il n'est du reste pas exclu que la sanction qui frappe l'UNESCO touche bientôt d'autres organisations, telles que la FAO. Plusieurs députés sont intervenus au National pour – interpellations Sager (udc, BE) (lp. 84.307) et Hegg (an, ZH) (lp. 84.310) – suggérer au chef du DFAE de se retirer également de cette

institution spécialisée si d'importantes réformes n'étaient pas entreprises. Tout en admettant la nécessité de procéder à certaines réformes et soulignant que notre pays avait fait des propositions concrètes dans ce sens, P. Aubert a déclaré que la Suisse n'avait pas l'intention de quitter l'UNESCO, mais qu'elle s'efforcerait, en collaboration avec d'autres Etats membres, de la réformer de l'intérieur. Le DFAE serait ainsi favorable à une concentration des activités dans des domaines où un consensus est possible (éducation) et l'abandon temporaire de certains programmes controversés, comme l'aménagement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. La nomination d'un représentant helvétique au poste d'adjoint du directeur général devrait contribuer à accélérer ce processus. D'autres bailleurs de fonds, comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne, menacent également de se retirer si des réformes budgétaires ne sont pas réalisées

Afin de **lutter plus activement contre le terrorisme international**, les Chambres ont ratifié deux conventions internationales relatives à la prise d'otages et à la répression des infractions commises contre les personnes jouissant de l'immunité diplomatique (MCF 84.007). Ces instruments permettront notamment l'extradition des auteurs de tels actes ou, à défaut, leur poursuite et leur condamnation éventuelle par le pays qui a procédé à leur arrestation. D'autre part, le parlement a adopté la nouvelle Convention internationale des télécommunications (MCF 84.047) ainsi que le Protocole additionnel facultatif concernant le règlement obligatoire des différends adoptés en novembre 1982 par la conférence des plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications, siégeant à Nairobi. Ce texte met l'accent notamment sur la nécessité d'accroître dans ce domaine l'assistance technique aux pays en développement. Il prévoit en outre de fixer un programme de conférences administratives sur les services de radiodiffusion et l'utilisation rationnelle des fréquences. Le gouvernement recommande en outre au parlement de poursuivre l'aide financière de la Confédération au Fonds des Nations Unies pour lutter contre l'abus de drogue (MCF 84.081).⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.03.1986
ALEXANDRE LACHAT

Présentée par certains comme le «scrutin du siècle» la **votation populaire du 16 mars sur l'adhésion de notre pays à l'Organisation des Nations Unies (ONU)** a surpris la quasi-unanimité des observateurs – compare avec les sondages de 1985 – par la netteté avec laquelle le peuple et les cantons suisses ont repoussé ce projet. C'est en effet par une majorité de trois contre un que le souverain a signifié sa volonté de conserver ses distances face au «machin».

Le Conseil fédéral, ainsi qu'une large frange des parlementaires fédéraux, s'étaient pourtant durant les mois précédents fort activement engagés dans la campagne en faveur de l'adhésion, soutenus en cela par d'anciens conseillers fédéraux à la personnalité marquante tels G.-A. Chevallaz, P. Graber ou R. Friedrich. Au sein des partis politiques toutefois, les nombreuses divergences de vues observées entre certaines sections cantonales et le niveau national, au PDC et au PRD notamment, laissaient entrevoir la probabilité d'un échec. Ainsi, si le PRD, le PDC, le PSS, l'AdI, le PST et les POCH avaient tous recommandé le oui, pas moins de dix-huit sections cantonales radicales et douze démocrates-chrétiennes s'étaient elles prononcées pour le non. Seul parti gouvernemental à avoir pris officiellement position contre l'adhésion de notre pays à l'ONU, l'UDC a été suivie en cela par le PEP, le PLS, l'AN et le Parti républicain, alors que le PSO avait recommandé de voter blanc. Du côté des associations, l'USS, à l'image de tous les syndicats, a soutenu le projet du Conseil fédéral, comme d'ailleurs toutes les principales œuvres d'entraide. A l'opposé, l'Union suisse des arts et métiers s'est prononcée pour le non. L'Union suisse des paysans, l'Union suisse du commerce et de l'industrie, ainsi que l'Union centrale des organisations patronales, n'ont quant à elles pas voulu prendre position. Un hebdomadaire dominical a accusé en 1987 le Conseil fédéral d'avoir clandestinement versé plus de CHF 70'000 à des organisations militant en faveur de l'entrée de la Suisse à l'ONU. La Délégation des finances du parlement a confirmé ces accusations et a estimé que le Conseil fédéral avait adopté une attitude partielle durant la campagne

Les semaines précédant le week-end de la votation ont été marquées par d'**incessants et vifs échanges d'arguments en faveur ou en défaveur d'une éventuelle adhésion**, largement diffusés dans le grand public par les médias. Les partisans de l'entrée de la Suisse aux Nations Unies ont principalement appuyé leur argumentation sur le fait que l'adhésion constituerait un acte de solidarité internationale et que notre pays ne pouvait plus se permettre d'être absente du seul forum universel qui traite de tous les grands problèmes de l'humanité comme la paix, la coopération ou les droits de l'homme. Parmi les autres motifs avancés, le renforcement de la neutralité helvétique

par une telle adhésion s'est avéré comme le point central du débat. Aux partisans convaincus d'une telle tournure future des choses, les opposants ont répliqué eux que notre neutralité, justement, serait fortement compromise du fait que la Suisse serait contrainte tôt ou tard à prendre des sanctions politiques et économiques décidées par le Conseil de sécurité. Ceux-ci ont ajouté en outre que si l'ONU décrétait un jour des sanctions militaires contre un Etat, la Suisse ne pourrait refuser de mettre des forces armées à sa disposition. Présentée comme une organisation coûteuse et sans résultat tangible, l'ONU était également considérée par une partie de ses détracteurs comme inutile, surtout pour la Suisse, qui, de par ses multiples activités dans plus de cinquante organisations internationales spécialisées, traitait déjà des véritables problèmes.

Des arguments qui auront finalement réussi à faire pencher la balance, comme le laissaient déjà présager deux sondages publiés quelques semaines avant la votation. Le premier estimait à 31 pourcent les personnes favorables à une adhésion contre 34 pourcent pour les opposants et 35 pourcent d'indécis. Une tendance confirmée par le second sondage qui faisait passer ces chiffres à respectivement 34 pourcent et 48 pourcent, 18 pourcent restant indécis.

Les résultats enregistrés le 16 mars ont cependant largement dépassé ces prévisions: non seulement 75.7 pourcent des votants ont rejeté le principe d'une adhésion à l'ONU, mais les cantons également ont fait preuve eux aussi d'une belle unanimité: dans douze d'entre eux en effet, le verdict négatif a dépassé 80 pourcent des voix, le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures se signalant par la plus forte majorité de rejetants (89.3 %). Le canton du Jura a été le moins défavorable à une entrée à l'ONU avec 59.8 pourcent de rejetants tout de même. La participation au scrutin a atteint le niveau inhabituellement haut de 50.7 pourcent, signe de l'importance accordée à la votation par le souverain.

L'analyse Vox réalisée à l'issue de ce scrutin a démontré que ce fort taux de participation avait joué un rôle essentiel dans le rejet massif du projet du Conseil fédéral, les citoyens qui n'affichent pas de sympathies politiques affirmées ayant voté à 86 pourcent contre l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Mais également tant les démocrates-chrétiens que les radicaux ou les démocrates du centre, pour ce qui est des partis gouvernementaux, ont massivement déposé un non dans l'urne, alors qu'une faible majorité socialiste s'est prononcée pour le oui. Toujours selon cette analyse, il est apparu que plus la formation professionnelle était poussée, plus la sympathie affichée à l'égard de l'ONU était grande. Parmi les motifs qui ont influencé les citoyens dans leur décision, les coûts engendrés par l'adhésion, l'atteinte portée à la neutralité et la méfiance à l'égard de l'ONU ont prévalu. Cependant, 92 pourcent de ceux qui ont voté non ont émis l'avis que la Suisse pourrait mener une politique étrangère active en dehors de l'ONU, 71 pourcent estimant même que notre pays se devait d'entretenir autant que possible des contacts étendus avec les autres Etats et les institutions internationales. Ce sondage a également mis en lumière la baisse de confiance générale affichée par le peuple à l'égard du Conseil fédéral depuis une dizaine d'années. Depuis le début des années quatre-vingt en effet, une certaine méfiance envers le gouvernement fédéral et ses recommandations semble peu à peu s'installer chez les citoyens. En cas d'adhésion, la Suisse aurait dû verser une contribution annuelle équivalente au 1.12 pourcent du budget de l'ONU, soit moins de CHF 20 millions, alors qu'elle versait en 1986 CHF 170 millions déjà à ses organisations spécialisées

Cette **crise de confiance entre le peuple et l'autorité politique** n'a pourtant pas été reconnue comme telle par le Conseil fédéral au soir de la votation. Considérant que le verdict du souverain ne constituait pas un désaveu personnel, P. Aubert a déclaré que le refus du peuple suisse d'entrer à l'ONU n'empêcherait pas le gouvernement fédéral de poursuivre sa politique d'ouverture sur le monde, les fondements de notre politique étrangère n'ayant pas été mis en cause. Simplement, a précisé le chef du DFAE, le peuple suisse a-t-il estimé que les objectifs déterminés par notre neutralité, notre solidarité, notre universalité et notre disponibilité pourraient mieux être atteints en restant à l'écart de l'ONU qu'en y adhérant. Un avis généralement partagé par les partis politiques. Si le PRD et l'UDC ont affirmé que la Suisse devrait à l'avenir offrir ses bons offices dans une mesure accrue, le PDC a montré son inquiétude quant à pouvoir expliquer ce résultat à l'étranger. Pour les démocrates-chrétiens, ce vote a également apporté la preuve que la politique extérieure est intimement liée à la politique intérieure. Le PSS s'est quant à lui indigné de la netteté de ce refus, estimant que la Suisse avait manqué là une belle occasion de témoigner sa solidarité à l'unique parlement mondial. Les socialistes ont également exprimé leurs craintes de voir ce vote engendrer des conséquences graves pour le commerce extérieur de la Suisse. Le «Comité d'opposition à l'entrée de la Suisse à l'ONU» a pour sa part estimé que ce résultat constituait une mise en garde pour les autorités fédérales contre des

engagements sans cesse croissants. Il a en outre critiqué l'attitude du Conseil fédéral, coupable, selon lui, de s'être trop engagé en faveur de l'adhésion. A l'étranger, les réactions se sont parfois faites virulentes. Si les ambassades et gouvernements étrangers ont fait preuve d'une prudente réserve, la presse, d'Europe occidentale principalement, ne s'est pas fait faute de critiquer ouvertement ce refus. Le Conseil fédéral a immédiatement chargé nos ambassadeurs dans le monde entier d'expliquer à l'étranger les raisons de celui-ci et le fait que rien ne changerait véritablement dans la politique extérieure de la Suisse. Certaines craintes se sont faites jour au siège européen des Nations Unies à Genève quant à savoir si la cité lémanique se verrait à l'avenir pénalisée dans sa vocation internationale.

Votation du 16.03.1986

Participation: 50.71%
Oui: 511'713 (24.33%) / Cantons: 0
Non: 1'591'150 (75.67%) / Cantons: 23

Mots d'ordre:

- Oui: PDC (13*), PLR (20*), PES, AdI (2*), PST, POCH, PSS; USS, TravS, FSE
- Non: UDF, PEV (3*), PLS, MRS, DS, UDC (1*); USAM
- Liberté de vote: eco, UPS, USP

*Nombre de sections cantonales déviantes entre parenthèses ¹⁰

Entwicklungspolitik

MIGRIERT La proposition du Conseil fédéral de transformer en un don les deux crédits octroyés en 1967 et 1971 à l'IDA a soulevé quelques remous. Il s'agit d'une somme totale de 180 millions de francs. Il y a quatre ans, en effet, le peuple avait refusé un prêt à cette organisation. Le Conseil fédéral est d'avis que ce projet est défendable même dans l'optique du refus populaire, car la politique de l'IDA s'est améliorée depuis 1976. Cette organisation soutient aujourd'hui surtout les pays les plus pauvres, ce qui correspond exactement à la politique de développement suivie par notre pays. De surcroît, on comprend de moins en moins à l'étranger la retenue dont fait preuve la Suisse. Continuer à rester à l'écart implique, pour notre pays, un réel danger d'isolement sur le plan international. Aux Chambres fédérales, il n'y a guère eu d'opposition à la renonciation au remboursement des prêts. En revanche, la discussion a été nourrie lorsqu'il a fallu décider de soumettre l'arrêté fédéral en question au référendum facultatif avec risque, le cas échéant, d'un rejet en votation populaire. Pour respecter le résultat du scrutin de 1976, les deux chambres ont finalement accepté la clause du référendum facultatif. Les adversaires de la transformation des prêts en dons, à savoir l'Action nationale, les républicains et le POCH, ont cependant renoncé à recourir au référendum.

(c.f. aussi: Débat en 1979 concernant les prêts à l'IDA ici et ici) ¹¹

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 09.10.1980
REGINA ESCHER

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 04.12.1980
REGINA ESCHER

MIGRIERT En 1980, le Conseil fédéral a demandé au parlement le **crédit de programme le plus élevé qui ait été jamais requis pour la coopération technique et l'aide financière** : 1,65 milliards de francs répartis sur trois ans. On atteindra ainsi en 1982 l'objectif fixé dans les Grandes lignes de la politique gouvernementale et qui consiste à porter l'aide publique au développement à 0,31 % du produit national brut (PNB). On s'approchera de cette façon de la moyenne des pays de l'OCDE en 1985 (0,35% du PNB). Le parlement a accepté ce crédit de programme à une forte majorité. Compte tenu de la situation du tiers monde qui se détériore sans cesse, il semble que les représentants du peuple admettent la nécessité d'une participation accrue de la Suisse au transfert des ressources Nord-Sud. Au Conseil national, ni la proposition de renvoi de l'Action nationale ni celle de la réduction du crédit présentée par l'UDC n'ont eu grand succès. La chambre haute repousse une proposition de la minorité de sa commission ad hoc, visant à étendre la durée du crédit de programme. La discussion a montré que le projet du Conseil fédéral met l'accent, plus que par le passé, sur l'aide bilatérale au développement. Le conseiller national Renschler (ps, ZH) a salué cette restructuration. Toutefois, il a tenu à souligner que l'aide directe est non seulement mieux contrôlable et plus efficace, mais exige encore un personnel plus nombreux. A. Gautier (pl, GE) a mis en garde contre une diminution massive de l'aide multilatérale: elle seule permet, en effet, à la Suisse de participer à de grands projets et de profiter

des connaissances des spécialistes des organisations internationales. De surcroît, l'aide multilatérale contribue à améliorer les relations avec les autres pays industrialisés, qui comprendraient mal que la Suisse se tienne à l'écart de projets communs. A peine accrus, les moyens financiers affectés à l'aide au développement doivent être diminués de 10% au titre de la réduction générale des prestations de la Confédération en 1981.¹²

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Konjunkturlage- und politik

Die wenig dezidierte Haltung der bürgerlichen Parteien zeigte sich dann ebenfalls bei der **Parolenausgabe** zuhanden der **Volksabstimmung vom 28. November**. Die CVP überliess den Entscheid ihren Kantonalsektionen, wovon sich eine Minderheit für die Initiative aussprach (CVP-Sektionen für die Initiative: BE, SO, SH, TI, VD). Noch grössere Heterogenität herrschte beim Freisinn, setzten sich doch siebzehn Kantonalparteien für ein Nein zu Initiative und Gegenvorschlag ein, während die Gesamtpartei den Gegenvorschlag unterstützte (FdP-Sektionen mit doppeltem Nein: alle ausser BE, ZG, BS, GR, TI, VS, NE, JU). Bei der SVP votierten einige wichtige Sektionen ebenfalls für ein doppeltes Nein und stellten sich damit in Gegensatz zur Landesorganisation, welche den Gegenvorschlag befürwortete (SVP-Sektionen mit doppeltem Nein: ZH, BE, SZ, TI. Die Bündner SVP empfahl Zustimmung zur Initiative). Gegen jegliche Form der Preisüberwachung kämpften im weitem die Liberalen, die Republikaner, der Vorort und der Gewerbeverband. Für das Volksbegehren setzten sich neben den Konsumentenorganisationen die Linksparteien, der Landesring, die EVP, die NA und die Gewerkschaften ein.¹³

Geld, Währung und Kredit

Banken

Unter den Parteien fand die SP lediglich bei der äusseren Linken und der NA Unterstützung; dazu gesellte sich noch als einziger wichtiger Verband der SGB. In der Abstimmung vom 20. Mai wurde das Begehren mit 464'637 Ja zu 1'258'964 Nein **deutlich abgelehnt**. Eine unmittelbar nach dem Urnengang vorgenommene Analyse auf Befragungsbasis ergab, dass es der SP nicht einmal gelungen war, ihre eigenen Sympathisanten eindeutig für ihren Vorstoss zu erwärmen. Bei den Entscheidungsmotiven der Befürworter überwog der Wunsch nach einer effektiveren Bekämpfung der Steuerhinterziehung das Interesse an einer Abwehr von sogenannten Fluchtgeldern. Für die Mehrheit der Gegner war die Furcht vor einer Bedrohung der Privatsphäre ausschlaggebend; daneben wurde auch die Gefahr einer Beeinträchtigung schweizerischer Wirtschaftsinteressen relativ häufig erwähnt.

Abstimmung vom 20. Mai 1984

Beteiligung: 42.5%
Ja: 464'637 (26.9%)
Nein: 1'258'964 (73.1%)

Parolen:

- Ja: GPS, PdA, PSA, Poch, SD/NA (1*), SP; SGB
 - Nein: CVP, EDU, EVP (3*), FDP, LdU (2*), LPS, Rep., SVP; Vorort, SAV, SBV, SGV, VSA
- * Anzahl abweichender Kantonalsektionen¹⁴

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 01.11.1982
HANS HIRTER

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 20.05.1984
HANS HIRTER

Landwirtschaft

Tierhaltung, -versuche und -schutz

Bei den Beratungen über die **Volksinitiative «für die Abschaffung der Vivisektion»** folgten die eidgenössischen Räte dem Antrag des Bundesrates und sprachen sich mit grossem Mehr für eine ablehnende Empfehlung zuhanden des Souveräns aus. Anträge, welche dem Begehren eine verschärfende Revision des Tierschutzgesetzes als Gegenvorschlag zur Seite stellen wollten, wurden verworfen. Der Nationalrat überwies jedoch drei Postulate für strengere Vorschriften im Bereich der Tierversuche und namentlich für ein Klagerecht der Tierschutzorganisationen (85.377, 85.379 und 85.424). Im emotional geführten Abstimmungskampf wurde das von «Helvetia Nostra» lancierte Volksbegehren von einigen Tierschutzorganisationen sowie von den Grünen, LdU, NA und PÖCH unterstützt. Nach ihrer Ansicht drückte die Initiative in erster Linie ein tiefes Unbehagen gegenüber der zunehmenden Degradierung der Natur zum blossen Material aus und ausserdem das Verlangen, auf alternative Forschungsmethoden umzustellen. Die Gegner befürchteten volkswirtschaftlich und forschungspolitisch negative Auswirkungen. Ebenfalls für eine Ablehnung der Initiative sprach sich die «Ethikkommission» der Schweizerischen Akademie der medizinischen Wissenschaften und der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft aus. Ihrer Meinung nach würde ein Verbot von Tierversuchen ein unethisches Verhalten gegenüber Menschen bedingen. In der Volksabstimmung wurde die Initiative bei einer Stimmbeteiligung von 37 Prozent in sämtlichen Kantonen mit insgesamt 70.5 Prozent Nein-Stimmen abgelehnt. In vier Kantonen lag der Nein-Stimmen-Anteil über 80 Prozent; am stärksten verwarf das Wallis (88.5%), den höchsten Ja-Stimmen-Anteil wies Appenzell-Ausserrhododen aus (39.7%). Ländliche, französischsprachige und katholische Stände lehnten tendenziell stärker ab als verstädterte, deutschsprachige und protestantische. Nur einen Tag nach dem Urnengang lancierten Tierversuchsgegner aus der französischen und italienischen Schweiz eine neue Volksinitiative «zur Abschaffung der Tierversuche und der Vivisektion».

Abstimmung vom 01. Dezember 1985

Beteiligung: 38%

Ja: 459'358 (29.5%) / Stände: 0

Nein: 1'099'122 (70.5%) / Stände: 23

Parolen:

– Ja: GPS, LdU (4*), PÖCH, REP (1*), SD (3*)

– Nein: CVP, EDU, EVP, FDP, LPS, SPS (1*), SVP; eco, SAV, SBV, SGB, SGV, TravS, VSA

– Stimmfreigabe: PdA (2*)

*In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen ¹⁵

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Kernenergie

Am 18. Februar gelangte die **Volksinitiative «zur Wahrung der Volksrechte und der Sicherheit beim Bau und Betrieb von Atomanlagen»**, kurz **Atom- oder Atomschutzinitiative genannt, zur Abstimmung**. Obwohl die Initiative kein Verbot für Atomanlagen forderte, hätte der von ihr postulierte Abstimmungsmodus in Anbetracht der negativen Haltung der Bevölkerung in bestimmten Regionen gegenüber der Atomenergie doch **wohl eine Verunmöglichung der Inbetriebnahme weiterer Kernkraftwerke bedeutet**. Bei dieser Ausgangslage erstaunt es nicht, dass sich einer der heftigsten und aufwendigsten Abstimmungskämpfe der letzten Jahre entwickelte. Die Kontrahenten waren in der Wahl ihrer Mittel oft nicht zimperlich und auch der Bundesrat musste sich vorwerfen lassen, dass er mit seinen Abstimmungserläuterungen wenig zur objektiven Meinungsbildung beigetragen habe. Zur Kritik und zu staatsrechtlichen Bedenken gab insbesondere der massive finanzielle Einsatz der sich im Besitz der Öffentlichkeit befindlichen Elektrizitätsgesellschaften Anlass. Die Landesregierung und die ebenfalls kritisierten Kantonsregierungen sahen jedoch das Funktionieren der Demokratie durch die propagandistische und finanzielle Beteiligung staatlicher Stellen am Abstimmungskampf nicht beeinträchtigt. Die SPS und die links von ihr stehenden Parteien, der Landesring, die NA und die Genfer Vigilants sowie die

Organisationen des Umweltschutzes sprachen sich für das Volksbegehren aus. In den Reihen der Sozialdemokraten erregte zwar das eifrige Eintreten von Bundesrat Ritschard gegen die Initiative einigen Unwillen, zu einer Zerreihsprobe oder einem ernsthaften Infragestellen der Regierungsbeteiligung kam es aber nicht. Gegen die Atomschutzinitiative nahmen FDP, CVP, SVP, die Liberalen, die Evangelische Volkspartei und die Republikaner, ferner der Gewerbeverband, der Vorort und die Bankiervereinigung Stellung. Die beiden grossen Gewerkschaftsverbände hatten auf die Herausgabe einer Parole verzichtet. Die Stimmbürger lehnten die Initiative bei einer Stimmbeteiligung von rund 50 Prozent mit 920'480 Ja zu 965'927 Nein bei 9 zu 14 Ständestimmen relativ knapp ab. Von den Kantonen hatten die beiden Basel, die Westschweiz ohne das Wallis sowie Graubünden, Tessin und Uri angenommen. Wie eine unmittelbar nach dem Urnengang durchgeführte Meinungsforschung ergab, scheint das ablehnende Volksmehr allerdings auf recht eigenartige Weise zustande gekommen zu sein, meinten doch rund 15 Prozent der befragten Nein-Stimmenden, sie hätten ein Votum gegen den Bau von Atomkraftwerken (und nicht gegen die Atomschutzinitiative) abgegeben.

Abstimmung vom 18. Februar 1979

Beteiligung: 49.58%
Ja: 920'480 (48.8%) / Stände: 8 2/2
Nein: 965'927 (51.2%) / Stände: 12 4/2

Parolen:

- Ja: EVP (1*), LdU, PdA, POCH, SD (1*), SPS (3*), VSA
- Nein: CVP (2*), FDP (2*), LPS, REP (2*), SVP (2*), eco, SAV, SBV, SGV
- Stimmfreigabe: SGB, TravS

*In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen ¹⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.05.1979
HANS HIRTER

Gegen den von der Bundesversammlung 1978 im Sinne eines informellen Gegenvorschlags zur Atomschutzinitiative verabschiedeten befristeten **Bundesbeschluss zum Atomgesetz** war vom radikaleren Flügel der Atomenergieopponenten das **Referendum** ergriffen worden. Somit musste sich der Souverän auch dazu äussern. Da hier nicht die Frage zur Debatte stand, ob weitere Kernkraftwerke gebaut werden sollen, verlief die Abstimmungskampagne bedeutend ruhiger als bei der Volksinitiative. Im wesentlichen ging es darum, die Bewilligungsbedingungen für die drei Werke Kaiseraugst (AG), Graben (BE) und Verbois (GE), die bereits über eine Standortbewilligung verfügen, durch die Hereinnahme des Kriteriums des Bedarfsnachweises zu verschärfen. Gegen die ihnen zu wenig weitgehende wandten sich die POCH, die RML, die Jungsozialisten sowie einige Kantonalsektionen der SP, der SVP, der PdA und der NA. Sie hätten einen Baustopp bis zu der ohnehin geplanten Totalrevision des aus dem Jahre 1959 stammenden Gesetzes vorgezogen. Bei einer Stimmbeteiligung von 37 Prozent **fand die Gesetzesteilrevision am 20. Mai mit 982'634 Ja zu 444'422 Nein eine deutliche Zustimmung**. Da sich die Energieverbrauchsprognosen, welche die Grundlage für den Entscheid über den Bedarfsnachweis bilden, nicht nur aus den Prognosen über die wirtschaftliche Entwicklung ableiten lassen, sondern ebenfalls von politischen Entscheiden abhängig sind (zum Beispiel von Energiespargesetzen), werden auch in Zukunft in den eidgenössischen Räten, die nun über die Bewilligung zu entscheiden haben, heisse Atomenergiedebatten zu erwarten sein. Mit der unter dem Vorsitz des Tessiner Staatsrates Fulvio Caccia (cvp) stehenden Eidgenössischen Energiekommission hat das EVED ein in diesen Fragen beratendes Gremium geschaffen.

Abstimmung vom 20. Mai 1979

Beteiligung: 37.63%
Ja: 982'634 (68.9%)
Nein: 444'422 (31.1%)

Parolen:

- Ja: CVP, EVP, FDP, LdU, LPS, PdA (2*), REP (1*), SD (1*), SPS(4*), SVP (2*), eco, SAV, SBV, SGB, SGV, TravS, VSA, Landesverband Freier Schweizer Arbeiter
- Nein: POCH, Liberalsozialistische Partei der Schweiz

*In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen ¹⁷

Point central de la session extraordinaire des Chambres sur notre politique énergétique, **l'énergie nucléaire a subi en 1986 des attaques de toutes parts**. Même si le parlement, comme nous l'avons vu précédemment, a décidé de ne rien précipiter et de ne pas tourner le dos à cette forme d'énergie, l'avenir de celle-ci, au vu non seulement de la méfiance qui a gagné la population, mais également en raison des tentatives législatives qui se sont multipliées en cours d'année, apparaît pour le moins menacé. Plusieurs sondages, effectués à la suite de l'accident de Tchernobyl, ont ainsi démontré que les citoyennes et citoyens helvétiques ne nourrissaient plus, à l'égard de l'atome, qu'une confiance très mesurée, la majorité se prononçant même pour l'abandon de cette technologie: 61.6 pourcent des personnes interrogées se sont prononcées contre l'exploitation de l'énergie nucléaire, 66.7 pourcent contre la construction de la centrale de Kaiseraugst, 40.3 pourcent se sont montrées favorables à l'arrêt immédiat de toutes les centrales nucléaires suisses et 56.7 pourcent à un arrêt progressif.

Au début de l'été, une **grande manifestation populaire** mise sur pied par une centaine d'organisations et partis divers (antinucléaires, écologistes, pacifistes, syndicalistes, POCH, PSO et autres) a rassemblé entre 20'000 et 30'000 personnes devant la centrale de Gösgen. D'autres manifestations se sont succédées au long de l'année dans les grandes villes de Suisse. Les opposants à l'atome se sont vu offrir un cheval de bataille supplémentaire par **l'accident survenu à la mi-septembre à la centrale de Mühleberg**. En raison d'un filtre défectueux, des poussières radioactives se sont échappées dans l'atmosphère, provoquant une hausse de la radioactivité dans la région bernoise de 20 pourcent supérieure à la normale. A cette occasion, de nombreuses voix se sont élevées pour mettre en cause la politique d'information des Forces motrices bernoises (FMB), particulièrement lente et imprécise. De fait, malgré qu'ayant été découverte le 16.9.1986 par les responsables de la centrale, la fuite radioactive n'a été communiquée au Conseil-exécutif bernois que le 26.9.1986.

Dans la foulée de ce grand mouvement populaire, **deux nouvelles initiatives anti-nucléaires ont été lancées** dans le courant de l'année après celles soumises au peuple en 1979 et 1984. La première a été élaborée par le «Nordwestschweizer Aktionskomitee gegen A-Werke» (NWA) qui avait déjà annoncé celle-ci l'année auparavant à la suite de l'octroi par les Chambres de l'autorisation générale à la centrale de Kaiseraugst. Parrainé par une centaine de groupements et soutenu officiellement par l'Alliance des Indépendants, l'Action nationale, les écologistes, le POCH et le Parti du travail, le comité d'initiative est présidé par la libérale genevoise M. Bauer-Lagier et comprend également quelques autres élus bourgeois, tels les radicaux Petitpierre (GE) et Salvioni (TI). L'initiative «Halte à la construction de centrales nucléaires» exige un moratoire de dix ans pour la construction de toute installation destinée à la production d'énergie atomique. Le texte prévoit en outre un effet rétroactif pour tous les projets qui n'auraient pas reçu l'autorisation de construire avant le 30 septembre 1986, empêchant par là la construction de centrales à Kaiseraugst, Graben et Verbois. Les initiants entendent ainsi imposer une période de réflexion longue d'une décennie durant laquelle le problème nucléaire puisse être débattu calmement et en toute connaissance de cause. Deux mois plus tard, le Parti socialiste a à son tour lancé sa propre initiative: «Pour un abandon progressif de l'énergie atomique» réclame un renoncement aussi rapide que possible à l'énergie nucléaire, mais sans fixer de délai. Elle entend également inscrire dans la Constitution l'obligation, pour la Confédération et les cantons, de promouvoir les économies de courant et son utilisation de manière judicieuse. Le projet socialiste est soutenu par une quinzaine de partis et d'associations, dont l'Alliance des Indépendants, le POCH, le WWF et la Société suisse pour la protection du milieu vital. Lui aussi rendrait la construction de nouvelles centrales impossible. Même s'ils n'ont pas agi de concert, les deux camps se sont tout de même exprimé leur soutien l'un à l'autre.

Au niveau parlementaire, le Conseil National a adopté une motion socialiste (Mo. 86.446) exigeant que les centrales de notre pays soient équipées des dispositifs de sécurité les plus modernes et en a rejeté une autre de Beda Humbel (pdc, AG; Mo. 85.428) demandant un traitement préférentiel pour les régions favorables à l'énergie nucléaire. Markus Ruf (an, BE) a déposé une initiative parlementaire prônant l'annulation de l'autorisation générale accordée par les Chambres à la centrale de Kaiseraugst (lv.pa. 86.231).

Dans ce climat antinucléaire ambiant, les résultats issus de la **procédure de consultation des avant-projets des nouvelles lois sur l'énergie nucléaire et sur la radioprotection** ont reflété une certaine logique. Des quatre partis gouvernementaux,

seule l'UDC a ainsi donné une réponse favorable. Le PDC s'est prononcé pour une actualisation de ce projet de loi à la lumière des causes et des conséquences de Tchernobyl, le PRD a proposé un moratoire sur les travaux préparatoires, alors que le PSS a suggéré lui de remplacer la loi sur l'énergie nucléaire par une loi sur la question de l'élimination des déchets, beaucoup plus impérative selon lui. Dans l'attente de la réaction du Conseil fédéral face à ces prises de position, les Chambres, après avoir procédé à l'élimination de quelques divergences mineures, ont adopté une révision partielle de la loi sur l'énergie atomique actuelle, instaurant le contrôle des exportations de technologie nucléaire afin d'empêcher la prolifération des armes atomiques (MCF 85.037).¹⁸

Verkehr und Kommunikation

Strassenverkehr

Durant l'année écoulée, l'**initiative pour «douze dimanches par année sans véhicules à moteur ni avions»** a fait l'objet d'une votation populaire. Les représentants de cette initiative dite de Berthoud ont insisté sur le fait qu'il s'agissait surtout, pour eux, d'instaurer un processus de réflexion. Compte tenu des effets secondaires négatifs du trafic motorisé (accidents, bruit, gaz d'échappement), il importait de démontrer qu'il était possible d'organiser ses loisirs de façon satisfaisante, même sans automobile. Les adversaires de l'initiative ont fait preuve de compréhension à l'égard d'une pareille préoccupation. En revanche, ils se sont élevés vigoureusement contre la tentative d'imposer de telles vues au moyen de prescriptions légales. A cela s'ajoutent, naturellement, la crainte des répercussions d'ordre économique que les représentants des milieux touristiques et de l'industrie automobile ont exprimées à l'endroit de l'initiative. Parmi les partis politiques, seules l'Alliance des indépendants, l'Action nationale et quelques sections cantonales du Parti socialiste s'étaient prononcées en faveur de cette initiative. Quant aux grands partis bourgeois, ils ont été fort critiqués au sein de leurs propres organisations de jeunesse pour leur attitude particulièrement favorable à l'automobile. Cela avait déjà été le cas lors de la votation populaire sur l'initiative «démocratie dans la construction des routes nationales». Le 28 mai, le peuple décida par 1'191'204 non contre 678'162 oui de rejeter l'initiative. Tous les cantons l'ont rejetée, mais avec des majorités plus prononcées en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.¹⁹

Sozialpolitik

Sozialversicherungen

Alters- und Hinterlassenversicherung (AHV)

Suivant les recommandations du Conseil fédéral et des Chambres, le peuple a **rejeté l'initiative lancée par les Organisations progressistes (POCH)** demandant qu'en l'espace de trois ans **l'âge ouvrant le droit à la rente AVS soit abaissé à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes**. Soutenue par le Parti du travail et le Parti socialiste ouvrier, l'initiative précisait en outre que cet âge pouvait être ultérieurement abaissé par voie législative, mais qu'il ne pouvait être relevé. En effet, les initiants proposaient que l'âge donnant droit aux rentes soit atteint en deux étapes. La première fixant la limite à 62 ans pour les hommes et 60 pour les femmes, la seconde devant établir l'égalité entre homme et femme. Au cours du débat qui a précédé le scrutin populaire, partisans et adversaires de l'abaissement de l'âge de la retraite ont tour à tour invoqué des motifs d'ordre démographique, financier, économique et social pour étayer leur argumentation.

Les opposants ont estimé que les conséquences financières de cette requête populaire n'étaient supportables ni pour les salariés ni pour l'économie et pas davantage pour les pouvoirs publics. L'acceptation de cette initiative aurait entraîné, selon le Conseil fédéral, des dépenses supplémentaires de l'ordre de 2,1 milliards de francs par an. Comme les initiants excluaient toute possibilité d'abaisser le montant des rentes, il en aurait résulté, toujours selon les estimations du gouvernement, une augmentation des prélèvements sur les salaires de 1,55% ainsi qu'un accroissement de la charge de la Confédération et des cantons de 295 millions de francs. L'initiative aurait également eu des répercussions d'ordre financier sur d'autres branches de la sécurité sociale, notamment sur le régime des prestations complémentaires à l'AVS et sur la prévoyance

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 28.05.1978
HANS HIRTER

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 12.06.1988
STÉPHANE HOFMANN

professionnelle. A propos du financement, les initiants ont tenu à rappeler que les contributions de la Confédération avaient été réduites de 25 à 20% lors de la 9e révision de l'AVS et ont suggéré que l'accroissement de la charge des pouvoirs publics soit compensé par une diminution des dépenses militaires afin de n'entraîner aucune augmentation des cotisations salariales.

L'inexorable vieillissement de la population, conjugué à une espérance de vie en constante augmentation, a permis aux opposants de présenter l'initiative comme dangereuse pour le financement futur de l'AVS. En effet, l'évolution démographique de la Suisse entraîne une détérioration du rapport entre cotisants et rentiers. Une baisse de l'âge donnant droit à la rente constituerait à leurs yeux une mise en danger de la sécurité sociale. Autre argument brandi par les opposants, la menace que fait peser l'initiative sur la 10e révision de l'AVS.

L'aspect social et humain de l'âge de la retraite a également servi d'argument pour les partisans comme pour les adversaires de l'initiative. Pour les premiers cités, un abaissement de l'âge de la retraite permet une réelle amélioration de la qualité de la vie, répond à une nécessité sociale et s'appuie sur un réel désir de nombreux salariés. Quant aux seconds, ils ont souligné que, face à une espérance de vie toujours plus longue, de nombreux travailleurs redoutent un retrait prématuré de la vie professionnelle, signe pour eux d'une mise au ban de la société.

Initiative visant à abaisser l'âge donnant droit à la rente AVS. Votation du 12 juin 1988

Participation: 42,0%

Non: 1 153 540 (64,9%) / 21 cantons

Oui: 624 390 (35,1%) / 2 cantons (TI, JU)

Mots d'ordre:

Non: PRD, PDC, UDC, PLS, AdI, PEP, PES, AN, PA; Vorort, UCAP, USAM, USP, Assoc. suisse des employés.

Oui: PSS, POCH, PST, Alliance verte; USS, CSCS, Confédération romande du travail.

L'analyse Vox réalisée à l'issue du scrutin a démontré que le souverain avait rejeté l'initiative en raison des risques financiers qu'elle aurait pu entraîner. Pour les opposants, la Suisse n'est pas assez riche pour supporter un accroissement du nombre des personnes jouissant des rentes AVS. Toujours selon cette analyse, le déséquilibre croissant entre le nombre de cotisants et celui des bénéficiaires des rentes a également constitué un motif de rejet. La minorité qui s'est dégagée des urnes et les motifs qui ont incité les votants à rejeter l'initiative, permettent cependant d'avancer l'hypothèse suivant laquelle un relèvement de l'âge de la retraite serait mal perçue par une large part de la population. Ce résultat peut conforter la position du Conseil fédéral qui, malgré les pressions des milieux économiques, a refusé de procéder à un relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes dans son programme pour la 10^e révision de l'AVS.²⁰

Soziale Gruppen

Familienpolitik

La révision des normes juridiques codifiant le domaine familial a **continué par la mise en consultation de l'avant-projet de réforme du droit matrimonial**, portant sur les effets généraux du mariage et les régimes matrimoniaux. Au cours de cette procédure, il est apparu que si la nécessité d'effectuer une révision visant autant que possible à réaliser l'égalité de l'homme et de la femme dans le mariage n'était pas contestée, la crainte que la protection du mariage et de la famille n'y soit trop subordonnée fut exprimée à de nombreuses reprises. L'absence de révision des prescriptions relatives au divorce a été regrettée par plusieurs gouvernements cantonaux, par le PRD et par les libéraux. Quelques dispositions particulières ont entraîné des divergences d'opinion importantes: ainsi, par exemple, la possibilité de choisir le nom de la femme comme nom de famille a été nettement repoussée par l'AN, les républicains, les femmes radicales, la Fédération suisse des avocats et la Société d'utilité publique des femmes suisses. D'autres points, tels le droit pour l'époux vouant ses soins au ménage à une part équitable du revenu, ou la faculté de se constituer d'un commun accord des domiciles séparés ont aussi provoqué des prises de position tranchées. Une commission interne du DFJP a été chargée d'élaborer un nouveau projet tenant compte

des résultats de cette consultation.

A la suite d'une modification de la jurisprudence du Tribunal fédéral, le conseiller national K. Meier (prd, LU) a déposé une initiative (lv.pa. 76.227) permettant la répartition du bénéfice, ou du déficit, lors de la dissolution des liens du mariage sans tenir compte de la réserve héréditaire. Une courte majorité de la commission du Conseil national traitant de cette initiative, début septembre, l'a soutenue, tout en introduisant une distinction entre les descendants communs des époux et ceux d'un autre lit (Cette initiative laisse donc ouverte la possibilité d'un traitement plus favorable pour l'épouse survivante que ne le veut le Code civil). Par suite de l'entrée en vigueur du nouveau droit de filiation, le Conseil fédéral a pu demander aux Chambres d'approuver la ratification d'une convention du Conseil de l'Europe sur le statut juridique des enfants nés hors mariage (MCF 77.057). Ce qui fut fait par le Conseil des Etats le 28 novembre, sans discussion et sans opposition.²¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 22.09.1985
SYLVIE PELLATON

Avec la votation sur la révision du **droit matrimonial** et successoral, la politique familiale s'est trouvée au centre d'un vaste débat contradictoire, dont l'enjeu a été défini parla conseillère fédérale E. Kopp comme l'un des plus importants de l'histoire juridique récente. L'ultime mouture de la réforme, votée aux Chambres en 1984 à la quasi-unanimité, n'a pu se soustraire au verdict populaire, rendu nécessaire par l'aboutissement du **référendum**. Aux opposants de départ, emmenés par la figure de proue du comité référendaire **Ch. Blocher** (udc, ZH) et soutenus par **l'USAM** et **l'Union démocratique fédérale, se sont officiellement raliés le Parti libéral et l'Action nationale**. Divisés sur les motifs de leur opposition et sur les solutions à apporter pour remédier aux inadéquations présumées du nouveau droit, la majorité des adversaires a toutefois tenté de se défaire de l'image de conservateurs, hostiles à l'égalité des partenaires au sein du couple. Elle a donc concentré l'essentiel de ses arguments sur les règles d'ordre pécuniaire contenues dans la réforme et cherché à se rassembler autour d'une alternative susceptible de l'améliorer. Mais la base éthique du projet a également servi de cible à ses critiques. Ainsi, la conception du mariage proposée imposerait une forme de «partenariat» et une interchangeabilité des responsabilités conjugales qui, en assurant aux époux un maximum d'indépendance, sacrifierait dans une large mesure le principe de l'unité de la communauté familiale au profit d'une sorte de légalisation de l'union libre. De même, les attributions octroyées au juge, comme mesures de protection de l'union conjugale, ont aussi offert aux opposants l'un de leurs arguments mobilisateurs. Outre qu'elles symboliseraient le caractère séparateur du nouveau régime, elles concourraient à une socialisation abusive de la sphère privée tout en confinant les individus dans un statut d'irresponsables. Toutefois, la campagne de contestation s'est avant tout cristallisée sur les prétendus défauts du nouveau régime légal de la participation aux acquêts et des nouvelles dispositions en matière de succession. Ces dernières ont été particulièrement prises à partie par la critique: l'amélioration de la position du conjoint survivant qu'elles postulent a été jugée néfaste à la survie des petites et moyennes entreprises ainsi qu'à celle des exploitations agricoles.

La plupart des formations politiques a toutefois décidé de défendre le nouveau droit et de défier les détracteurs sur leur propre terrain. Dans ce sens, elles ont fustigé le caractère partiel, voire tronqué, de leurs arguments qui, en évacuant à dessein une appréciation globale de la révision, érigerait en généralité des cas extrêmes. A la base de leur engagement en faveur de la formule négociée au parlement, les partisans ont avant tout relevé que celle-ci établissait une combinaison politiquement acceptable entre, d'une part, la mise en application du principe d'égalité entre l'homme et la femme au sein de la famille et, d'autre part, la nécessité de renforcer l'union conjugale. Cette réforme présentait en outre l'avantage d'adapter l'actuelle législation du mariage aux changements de société intervenus depuis son entrée en vigueur en 1912. La souplesse de la nouvelle loi permettrait également à chaque ménage de fixer des règles amendables selon sa situation économique. Le cadre légal proposé, en refusant d'imposer un modèle familial unique, aurait ainsi par vocation première de ne s'appliquer qu'en cas de décès, de crise de l'union ou de conflits d'intérêts matériels.

Le 22 septembre, **54.7 pourcent des votants ont approuvé le nouveau droit matrimonial** et successoral. La Suisse des villes et les cantons latins sont parvenus à imposer cette mise à jour du Code civil à la Suisse des campagnes, des arts et des métiers. Un sondage, effectué à l'issue du scrutin, a notamment révélé que le comportement électoral des femmes a favorisé l'échec de la majorité des votants masculins qui, pour sa part, s'est opposée au projet. Le motif général de l'égalité a par ailleurs constitué le facteur explicatif déterminant des adeptes victorieux du oui.

Votation du 22. Septembre 1985

Participation : 41.1 %
Oui : 921'743 (54.7 %) / Etats : 12
Non : 762'619 (45.3 %) / Etats : 11

Paroles :

-Oui : PDC, PES (3*), PLR (5*), VERT-E-S, AdI, PST, POCH, PS, UDC (11*), TravS, USP, USS
-Non : UDF, PLS (3*), REP, AN, usam
-Libération de vote : eco

*Entre parenthèses, nombre de sections cantonales divergentes ²²

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Grundschulen

Plusieurs événements ont marqué l'évolution du système de l'école obligatoire en 1988. Ainsi, **l'enseignement dit précoce de la seconde langue nationale** qu'est le français, pour les cantons alémaniques, pourra désormais se faire dans les cantons de Zurich et de Thurgovie, où des **initiatives allant à son encontre** ont été rejetées. De même, plusieurs réformes des structures des différentes instructions publiques cantonales sont en cours; pour la plupart, elles concernent la répartition des années d'étude primaires et secondaires.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (ci-après CDIP) avait, en 1975, recommandé l'enseignement précoce d'une seconde langue nationale et ce dans le but de généraliser en Suisse le bilinguisme, voire le multilinguisme.

La votation zurichoise sur l'enseignement précoce du français en primaire, suscitée par une initiative opposée à cette instruction, était d'une grande importance en Suisse orientale. En raison du poids économique et financier du canton de Zurich, le succès ou l'échec de cette initiative ouvrait ou fermait la porte à l'enseignement du français dans les premiers degrés primaires de bien des cantons de la région où la décision était imminente. L'initiative des opposants zurichois risquait d'entraver le processus d'apprentissage désiré par la CDIP notamment. Leurs arguments résidaient dans la surcharge de travail des élèves (et des maîtres), une sélection renforcée des écoliers bien que cet enseignement fût exempt de toute note et une méthode ludique non adaptée à des enfants de onze ans, ceux-ci ayant «dépassé» le stade du jeu. Ils ne s'opposeraient ni au français ni aux Romands mais aux autorités scolaires zurichoises qui avaient décidé, après plusieurs années d'essai, **d'avancer le début de l'enseignement du français** de la 7ème à la 5ème année scolaire et ce dès 1989. Ses partisans, provenant au départ essentiellement des milieux enseignants, ont été rejoints par certains partis cantonaux. Le parti évangélique craignait que cet enseignement ne se fasse au détriment de l'éducation religieuse. L'Action nationale estimait qu'un tel apprentissage défavoriserait les enfants alémaniques, les petits étrangers ayant soit des prédispositions s'ils sont latins soit des facilités d'acquisition en raison de l'assimilation d'une première langue étrangère. Quelques agrariens pour lesquels un meilleur apprentissage de l'allemand était plus utile et quelques écologistes préférant l'acquisition du «Zürdütsch» et du jardinage ont complété ce groupe.

Il semblerait que la dimension nationale de cette votation ait échappé à bien des initiants. Un tel mouvement ne pouvait que toucher la Suisse romande dans sa sensibilité de minorité et apporter de l'eau au moulin des adversaires de l'allemand en primaire romande. Mais cette émotion n'a pas échappé aux adversaires de l'initiative, comme le gouvernement et le parlement zurichois, bon nombre de partis (PRD, PS, AdI, UDC et verts dans leur majorité), le comité «Pro französisch» présidé par Monika Weber, l'Union des organisations de parents d'élèves, les associations patronales zurichoises, les enseignants de la VPOD et le comité directeur de l'association des maîtres du canton. Si la sensibilité romande fut l'un de leurs arguments, d'autres existèrent parallèlement: éviter l'exclusion du canton, promouvoir la solidarité confédérale, conserver une certaine flexibilité des programmes scolaires, encourager l'apprentissage précoce, car plus aisé, d'une langue.

De surcroît, si les cantons de Suisse centrale et orientale sont les premiers à se plaindre

de l'hégémonie économique zurichoise, nombre d'entre eux attendaient le résultat de cette votation pour se prononcer en faveur ou en défaveur du français en primaire. Aussi le **rejet massif de l'initiative**, par 62.9 pour cent de non contre 37.1 pour cent de oui, a-t-il été accueilli avec soulagement, notamment en Romandie. Dans le même temps, les Zurichois ont accepté de justesse, par 53.9 pour cent des voix, **le crédit de CHF 21.5 mio.** destiné à former les maîtres à l'enseignement du français (cours, séjours en Suisse romande).

Enseignement d'une seconde langue (situation en 1988)

VS: dès 3e classe

GE, FR: dès 4e classe

VD, JU: dès 5e classe

NE: dès 6e classe (Bientôt dès 4e ou 5e classe.)

TI: dès 3e classe

BE, BS, SO, SG: dès 5e classe (SG: initiative pendante contre enseignement précoce.)

AG: dès 6e classe (Attentisme.)

BL: dès 6e classe (Opposé à l'enseignement précoce, mais est revenu sur cette décision.)

ZH: dès 7e classe (Initiative contre enseignement précoce rejetée. Introduction prochaine.)

TG: dès 7e classe (Initiative contre enseignement précoce rejetée. Introduction prochaine.)

AR, GL: dès 7e classe (Bientôt dès 4e ou 5e classe)

AI, LU, SZ, ZG, OW, NW, UR: dès 7e classe (Attentisme.)

SH: dès 7e classe (Opposé à l'enseignement précoce, mais pourrait revenir sur cette décision.)

GR: Système mixte.²³

Kultur, Sprache, Kirchen

Kulturpolitik

Ein ständiger Streitpunkt bildet in den Städten auch die Verteilung der Zuwendungen an die sogenannte «etablierte» und die «alternative» Kultur. So entspann sich etwa in Basel ein Streit um die zukünftige Verwendung des alten Stadtgärtneriareals, das entweder als Volkspark hergerichtet oder aber einem alternativen Kulturzentrum Platz bieten soll. In Bern wurde die **ehemalige Dampfzentrale** für einen zweijährigen Versuch einer kulturellen Nutzung geöffnet, doch die Auseinandersetzungen um das **Schicksal der städtischen Reitschule** hielten an. Deren Abbruch forderte eine Initiative der NA, deren Schutz ein Gutachten der Denkmalpflege-Kommission und deren Nutzung die «Interessengemeinschaft Kulturraum Reitschule» (IKUR). Die Hitzigkeit dieser kulturpolitischen Diskussion nahm mit der gewaltsamen polizeilichen Räumung des Hüttendorfes «Zaffaraya» noch zu, doch wurden mit der provisorischen Öffnung der Reithalle über die Weihnachtstage auch wieder Ansätze zu versöhnlicheren Positionen sichtbar.

Zeichen für eine allmähliche Etablierung der alternativen Kultur waren dagegen andernorts auszumachen. Die **Stadt Genf sprach einen Kredit von CHF 4.3 Mio. für die Errichtung eines alternativen Kulturzentrums**, und mit einer grossen Mehrheit bestätigten die Zürcher Stimmbürgerinnen und -bürger in einer Volksabstimmung den vom städtischen Parlament gesprochenen **Umbau- und Betriebskredit für die Rote Fabrik**. Gleichzeitig wurde damit auch einem Trägerschaftsmodell zugestimmt, das dem seit den Jugendunruhen von 1981 bestehenden Versuchsbetrieb eine dauerhafte rechtliche Grundlage verlieh, deren grosse kultur- und gesellschaftspolitische Bedeutung von Vertretern aller grossen Parteien im Vorfeld der Abstimmung immer wieder betont worden war.²⁴

In Bern wurden 1988 grundsätzliche Entscheide um die Zukunft der ehemaligen Reitschule noch nicht gefällt, doch entspannte sich die Lage nach der Öffnung des Gebäudes Ende 1987 merklich. Aufgrund zweier denkmalpflegerischer Gutachten erteilte der Regierungsrat die vom Gemeinderat (Exekutive) beantragte Abbruchbewilligung nicht, worauf letzterer den Entscheid an die kantonale Baudirektion weiterzog und den Abstimmungstermin für die NA-Initiative, welche an der Stelle der Reitschule die Errichtung einer Turnhalle verlangt, verschob. Die von der POCH wegen Ungültigkeit eingereichte Beschwerde gegen die Initiative wurde in der

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 30.12.1987
LUZIUS MEYER

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.12.1988
LUZIUS MEYER

Zwischenzeit – bis zum Vorliegen des Entscheides über die Abbruchbewilligung – sistent. Inzwischen nahm jedoch die Baugruppe des Benützervereins die Sanierung des Daches an die Hand, und nachdem sich zudem eine nicht direkt beteiligte Interessengemeinschaft für eine sanfte Renovation der Gebäude und für deren Nutzung für die Jugend und die Kultur einzusetzen begann, **erschien auch ein Stimmungswechsel im Stadtrat nicht mehr ausgeschlossen.**²⁵

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Konservative und Rechte Parteien

ANDERES
DATUM: 20.12.1980
PETER GILG

Auf der äussersten Rechten verlor nun auch die **Nationale Aktion** ihre führende Persönlichkeit.

Valentin Oehen (na, BE) gab seine politischen Ämter – mit Ausnahme des Nationalratsmandats – ab. Neuer Zentralpräsident wurde Hans Zwicky (TG, na). Seine Partei verfolgte weiterhin eine gegen die Einwanderung wie die Integration von Ausländern gerichtete Politik. Die Delegiertenversammlung beschloss die Ausarbeitung einer Initiative «Einwanderungsstopp» und stimmte der Referendumsdrohung gegen ein bevölkerungspolitisch unpräzises Ausländergesetz zu; sie wandte sich auch gegen das Ausländerstimmrecht.

Neben Wahlniederlagen schienen sie auch erneut persönliche Rivalitäten zu belasten.²⁶

PARTEICHRONIK
DATUM: 09.06.1990
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die Nationale Aktion für Volk und Heimat hat sich an ihrer Delegiertenversammlung vom 9. Juni in Schweizer Demokraten umbenannt. Einige Kantonalsektionen (Innerschweiz, AG, FR, BL und BE) hatten diese Namensänderung bereits vor diesem Datum vorgenommen. **Gegen die neue Namensgebung** stimmten neben der **waadtländischen auch die Zürcher Sektion**, welche zwei der drei Nationalräte stellt und als grösste und finanzstärkste gilt. Sie wird sich vorläufig weiterhin NA nennen. Auch die **Sektion Basel-Stadt** machte bei der Umbenennung nicht mit: sie **heisst inskünftig «Unabhängige Volkspartei» (UVP).**²⁷

PARTEICHRONIK
DATUM: 10.06.1990
MATTHIAS RINDERKNECHT

Hinter dem Namenwechsel stand erklärermassen die Absicht, sich vom **Image** einer auf das Thema 'Überfremdung' beschränkten Partei, welches der alten NA anhaftet, **zu lösen und auch Anklänge an nationalsozialistische Parteien zu vermeiden.** Vom neuen Namen erhoffen sich die Schweizer Demokraten auch grössere Attraktivität bei konservativ-patriotisch eingestellten Bürgerinnen und Bürgern, welche sich von den bürgerlichen Parteien abwenden könnten, wenn sich diese aus europapolitischen Gründen für eine Relativierung der Volksrechte und der Neutralität aussprechen sollten. Eine Überarbeitung des Parteiprogramms hatte die Umbenennung allerdings nicht zur Folge.²⁸

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 20.08.1990
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die Parolen der SD zu den eidgenössischen Abstimmungen deckten sich mit denen der meisten linken und grünen Parteien: Der Zentralvorstand fasste die **Ja-Parolen zu den Volksinitiativen zum Strassenbau** (freie Aarelandschaft zwischen Biel und Solothurn/Zuchwil, autobahnfreies Knonauer Amt, autobahnfreie Landschaft zwischen Murten und Yverdon, und «Stopp dem Beton») und **zur AKW-Politik** (Ausstieg aus der Atomenergie, Moratorium) **sowie zum Energieartikel**; die Revision der Bundesrechtspflege und des Strassenverkehrsgesetzes sowie den Rebbaubeschluss empfahl er hingegen zur Ablehnung.²⁹

WAHLEN
DATUM: 11.11.1990
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die SD **sanken weiterhin in der Wählergunst.** In der Waadt traten sie gar nicht erst an und **verzichteten damit auf die Verteidigung ihrer 6 Mandate**; in den Städten Zürich und Winterthur büssten sie mehr als die Hälfte ihrer Sitze ein.

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 05.12.1990
MATTHIAS RINDERKNECHT

Da er von seiner Partei keine Unterstützung erhalten hatte, **lancierte der Zürcher Nationalrat Meier** seine **Überfremdungsinitiative** «gegen die Masseneinwanderung von Ausländern und Asylanten» **im Alleingang**. Die Partei selbst lancierte eine **Volksinitiative zur Asylpolitik** und war mit der Unterschriftensammlung für die Initiative «Für einen arbeitsfreien Bundesfeiertag» beschäftigt. Diese Sammlung gestaltete sich **äusserst mühsam**, konnte aber erfolgreich zu Ende geführt werden.

PARTEICHRONIK
DATUM: 27.10.1994
EVA MÜLLER

Im Berichtsjahr verstarb James Schwarzenbach, der **erste Parlamentsvertreter und zeitweise Zentralpräsident der Nationalen Aktion**, Vorgängerin der 1990 in Schweizer Demokraten umbenannten Partei. Schwarzenbach war vor allem durch die Überfremdungsinitiative von 1970 («Schwarzenbach-Initiative») bekannt geworden.³⁰

PARTEICHRONIK
DATUM: 26.03.2013
MARC BÜHLMANN

Nachdem die SD 2012 all ihre Sitze in kantonalen Parlamenten verloren hatten – im Nationalrat ist die rechte Partei bereits seit 2007 nicht mehr vertreten – sprach ihr Präsident Rudolf Keller bereits davon, die Partei für tot zu erklären. So weit kam es im Berichtsjahr allerdings nicht. Mit einer Namensänderung sollte der Partei eine **neue Richtung** gegeben werden. Schon einmal hatte sich die Partei in den 1990er Jahren umbenannt: Die Schweizer Demokraten sind die Nachfolger der 1961 in Winterthur gegründeten Nationalen Aktion und der in den 70er Jahren von der NA abgespalteten Republikaner. Die rund 4'000 Mitglieder wurden aufgerufen, sich an der Suche nach einem neuen Namen zu beteiligen. An einer ausserordentlichen Delegiertenversammlung Ende März in Suhr (AG) gab sich die Partei ein neues Programm, verzichtete aber – trotz rund 300 Vorschlägen – auf einen neuen Namen. Mit dem neuen Programm versuchen sich die SD von der SVP abzugrenzen. Betont werden deshalb vor allem soziale und ökologische Fragen. Unter anderem wird auch verlangt, dass in der Volksschule der Text der Nationalhymne gelernt werden muss. Rudolf Keller wurde als Präsident bestätigt.³¹

1) AB NR, 1989, S. 1427 ff.

2) BN, 27.1.72, 8.2.72, 6.3.72, 7.3.72, 8.3.70, 11.3.72, 12.3.72, 15.3.72, 20.3.72; NZ, 28.1.72, 14.2.72, 15.2.72, 17.2.7, 26.3.72, 7.3.72, 9.3.72, 15.3.72, 20.3.72, 21.3.72; AZ, 24.2.72; 8.3.72; NZZ, 2.3.72, 13.3.72, 19.3.72; VO, 7.3.72; TA, 9.3.72.

3) BN, 27.10.76; NZZ, 27.10.76.

4) 24 Heures, 25.2., 5.3. und 6.3.90; L'Hebdo, 1.3. und 8.3.90.

5) Kanton Zürich (1991): Ergebnisse der Erneuerungswahl von 180 Mitgliedern des Kantonsrates für die Amtsdauer 1991-1995. ; NZZ vom 2.2., 9.3., 8.4. und 9.4.91; TA, 15.3., 8.4., 9.4.91.

6) Bund, 22.3. et 7.12.76; NZ, 23.3.76; TA, 27.4. et 29.4.76; BZ, 12.8.76; TLM, 17.8.76, 18.8. et 23.11.76; Ostschw., 13.9.76; BüZ, 14.9.76; NZZ, 14.9.76; TW, 7.12., 8.12., 11.12. et 23.11.76.

7) NZZ und TA, 26.2.90.

8) NZZ und TA, 5.3.90.

9) BO CE, 1984, p. 599; BO CE, 1984, p. 625 ss.; BO CE, 1984, p. 697 ss.; BO CE, 1984, p. 739; BO CN, 1984, p. 1070 ss.; BO CN, 1984, p. 1112 ss.; BO CN, 1984, p. 173 ss.; BO CN, 1984, p. 1957; BO CN, 1984, p. 801 ss.; Documenta, 1984, no 4, p. 2 s. ; Europa, 51/1984, no 1/2, p. 9; FF, 1984, I, p. 629 ss.; FF, 1984, II, p. 1033 ss.; FF, 1984, III, p. 149; FF, 1984, III, p. 1017 ss.; Schindler (1981). Dokumente zur schweizerischen Neutralität seit 1945.; Schmid (1984). Dauernd neutrale Staaten im Sicherheitsrat der Vereinten Nationen.; Schweizer Monatshefte, 64/1984, p. 489 ss. et 891 ss. ; Späni-Schleid (1983). Die Interpretation der dauernden Neutralität durch das schweizerische und das österreichische Parlament.; TA, 9.1., 17.1. et 28.9.84; JdG, 26.1.84; NZZ, 2.3., 10.3., 30.5., 25.6., 7.7. et 24.10.84; BaZ, 12.3. et 24.11.84; 24 Heures, 12.3. et 6.6.84; Bund, 14.3. et 23.11.84; Lib, 9.5.84; Ww, 14.6.84; L'Hebdo, 28.12.84.

10) BO CN, 1986, p. 125 s. ; BO CN, 1986, p. 248 s.; Bertrand (1986). Refaire l'ONU! Un programme pour la paix.; Chevallaz (1986). Neutralité suisse et Nations Unies.; Civitas, 41/1986, p. 35 ss. et 193 ss.; Documenta, 1986, no 1, p. 4; Europa Archiv, 41/1986, p. 461 ss.; Europa, 53/1986, no 1/2, p. 7 ss.; FF, 1986, II, p. 101 s.; Grossen (1986). Das Bild der UNO in der Schweizer Tagespresse.; NZZ, 4.1., 11.3., 4.4. et 22.5.86; SGT, 11.1. et 8.3.86; 24 Heures, 14.1., 18.2., 5.3., 6.3., 7.3., 12.3., 18.3. et 22.5.86; TA, 20.1., 3.2., 10.2., 24.2., 18.3. et 22.5.86; USS, 22.1., 5.2., 26.2., 5.3. et 19.3.86; L'Hebdo, 30.1., 6.2., 3.2., 13.3., 20.3. et 11.12.86; Suisse, 7.2., 22.2., 23.2., 24.2., 25.2., 26.2., 27.2., 28.2., 29.2., 30.2., 31.2., 1.3., 2.3., 3.3., 4.3., 5.3., 6.3., 7.3., 8.3. et 18.3.86; BaZ, 8.2. et 14.3.86; Ww, 13.2. et 27.2.86; Domaine public, 20.2. et 17.4.86; VO, 6.3. et 20.3.86; Basler Magazin, 8.3.86; JdG, 11.3. et 22.5.86, 3.2.87; LM, 9.3.86; Sonntags Zeitung, 1.2.87.; Revue du droit public, 1986, p. 1635 ss.; Roethlisberger (1986). Dialogue de Suisses sur l'adhésion à l'ONU: le contre et le pour en dix-huit points.; Rote Revue, 65/1986, no 3, p. 2 ss.; Schweizer Monatshefte, 66/1986, p. 266; Vereinte Nationen, 34/1986, no 3, p. 95 ss.; Vox (1986). Analyse de la votation fédérale du 16 mars 1986.; Wildhaber (1986). Das Schweizer Nein zu einer Vollmitgliedschaft in den Vereinten Nationen.; Zanetti (1986). L'ONU e la Svizzera: considerazioni varie attorno al problema dell'adesione della Svizzera all'Organizzazione delle Nazioni Unite.

11) BO CE, 1980, p. 578 ss.; BO CN, 1980, p. 745 ss.; Bund, 141, 19.6.80; Ldb, 140, 20.6.80; NZZ, 236, 10.10.80; 24 Heures, 236, 10.10.80; LNN, 242, 17.10.80.; FF, II, 1980, p. 24 ss.; Ldb, 48, 28.2.80; NZZ, 84, 11.4.80; TW, 84, 11.4.80; cf. K. Jacobi, in ED, 1980, no 6, p. 42 ss.

12) BO CE, 1980, p. 632 ss.; BO CN, 1980, p. 1217 ss.; Brandt (1980). Das Überleben sichern: gemeinsame Interessen der Industrie- und Entwicklungsländer.; FF, I, 1980, p. 620; FF, II, 1980, p. 1333 ss.; Presse du 10.10.80; Bund, 286, 5.12.80; 24 Heures, 283, 5.12.80; presse du 9.12.80.; Presse du 16.8.80. Buts de l'aide au développement dans les Grandes lignes de la politique gouvernementale; SGT, 38, 15.2.80.; Un récent sondage de l'opinion publique révéla que la plupart des personnes interrogées ne souhaitaient pas d'accroissement de l'aide au tiers monde; Vox, Analyse des votations fédérales, 30.11.80, p. 17 s.

13) LNN, 24.11.82

14) BBI, 1984, II, S. 989 f.; Presse vom 21.5.84.; Vox (1984). Analyse der eidgenössischen Abstimmung vom 20. Mai 1984.

15) AB NR, 1985, S. 1261 f.; AB NR, 1985, S. 1298; AB NR, 1985, S. 457 ff.; AB SR, 1985, S. 374 ff.; AB SR, 1985, S. 462 ; BBI, II, 1985, S. 289; Presse vom 7.3.86; 23.8.85; 18.10.85; 3.12.85. ; TA, 30.10.85, 18.11.85, 30.11.85 ; TA, 30.10.85 ; SGB, 31.10.85, 14.11.85; BZ, 7.11.85 ; NZZ, 8.11.85, 20.11.85; Ww, 43, 24.10.85, 46, 14.11.85; PZ, 44, 27.11.85.; Vox, Analyse der eidgenössischen

Abstimmung vom 1. Dezember 1985, Zürich 1986; wf, Dok. 43, 28.10.85

- 16) AB NR, 1979, S. 1679 ff.; AB NR, 1979, S. 86 ff.; BBl, II, 1979, S. 8 ff.; Focus, 1979, Nr. 108, S. 41.; Profil, 58/1979, S. 33 ff.; TA, 6.1.79; LNN, 8.1. und 9.1.79; BaZ, 13.1., 2.2., 3.2., 7.2. und 23.2.79; SGT, 9.2. und 15.2.79; Vr, 13.2.79; NZZ, 14.2.79; TLM, 20.2.79; JdG, 9.3.79; Bund, 16.5.79.
- 17) AB NR, 1979, S. 475 ff.; AS, 1979, S. 816 ff.; BBl, I, 1979, S. 377 f.; BBl, II, 1979, S. 496 ff.; NZZ, 9.5.79; TA, 11.5. und 28.9.79; LNN, 17.5.79; Presse vom 20.5.79.
- 18) BO CE, 1986, p. 529; BO CE, 1986, p. 627; BO CN, 1986, p. 1281; BO CN, 1986, p. 1521; BO CN, 1986, p. 1577 s.; BO CN, 1986, p. 1601; BO CN, 1986, p. 1660 ss.; BO CN, 1986, p. 1686 s.; BaZ, 16.4., 18.8.86; TA, 16.6., 23.6., 23.10.86; BZ, 20.6., 1.9., 2.10.86; 24 Heures, 19.8.86; NZZ, 17.7.86; ISTA, 27.9., 7.10.86.; Délib. Ass. féd., 1986, II, p. 22; FF, 1986, II, p. 1305 ss.; FF, 1986, III, p. 378 s.; FF, 1986, III, p. 405 ss.; Schweizerische Juristen-Zeitung, 82/1986, p. 277 ss.
- 19) Ldb, 100, 3.5.78 ; Touring, 18, 4.5.78 ; LNN, 113, 18.5.78 ; NZZ (sda), 118, 25.5.78 ; presse du 29.5.78 ; FF, 1978, II, p. 906. Au sujet de la critique exprimée par la jeunesse des partis bourgeois cf. aussi BaZ, 60, 2.3.78.
- 20) Arguments des opposants: NZZ et SZ, 28.5.88; JdG, 6.4.88; Arguments des partisans: VO, 14.4. et 26.5.88; SZ, 27.5. et 3.6.88; JdG, 20.5.88; Généralités sur l'initiative: Bund, 16.5., 4.6. et 8.6.88; LNN, 7.5., 17.5. et 7.6.88; NZZ, 21.5.88; BZ, 31.5.88; TA, 28.5. et 4.6.88; Résultat: FF, 1988, III, p. 446 ss.; presse du 13.6.88; Vox, Analyse de la votation du 12 juin 1988, Genève 1989.
- 21) BO CE, 1977, p. 610 s.; Documenta, 1977, no 3, p. 17 ss.; Délib. Ass. féd., 1977, I, p. 10; FF, 1977, p. 1485 ss.; TLM, 4.1.77; NZ, 7.1.77; Bund, 21.1.77; Ldb, 26.1.77; TA, 31.1., 1.2., 29.11.77; NZZ, 3.9.77; JdG, 5.11. et 29.11.77; BaZ, 29.11.77
- 22) Bund, 12.1. et 19.2.85; NZZ, 31.1., 19.4., 12.6., 25.6., 27.6., 30.8. et 5.9.85; Domaine public, 7.2.85; presse du 27.3.85; LM, 5.5.85; NF, 6.5.85; SZ, 14.8.85; VO, 4.9.85; BaZ, 10.9.85; 24 Heures, 10.9.85; BZ, 12.9.85; Comité suisse contre un droit du mariage inapproprié (1985), Pourquoi rejeter le nouveau droit matrimonial; FF, 1985, I, p. 583 ss.; FF, 1985, II, p. 1437 ss.; Perrin (1985), Comparaisons pour la réforme du droit matrimonial; Questions au féminin, 1,1985; Revue politique, 64/1985, no 2; Vox, Analyse de la votation fédérale du 22.9.85
- 23) 24 Heures, 2.7. et 26.9.88; Lib., 15.9., 16.9. et 26.9.88; JdG, 17.9. et 26.9.88; Suisse, 18.9.88; L'Hebdo, 22.9. et 29.9.88; NZZ, 23.9. et 26.9.88; AT, 26.9.88; presse du 26.9.88.; Enseignement d'une seconde langue dans les cantons (tableau).pdf
- 24) BaZ, 14.8.87; BZ, 9.9., 3.10., 29.10., 2.11., 26.11., 9.12., 15.12. und 31.12.87; Bund, 2.11. und 3.12.87; JdG, 12.5. und 22.9.87; WoZ, 18.9. und 4.12.87; TA, 19.11. und 7.12.87; NZZ, 2.12. und 7.12.87.
- 25) BZ, 4.1., 9.3., 10.3., 17.3., 23.3., 6.5., 13.8. und 20.8.88; WoZ, 6.5.88; Bund, 20.8. und 25.8.88.
- 26) Pitterle (1980). The limits of interdependence: the development of the Swiss New Right as an oppositional force to Switzerland's regional and global interdependence.; Schwarzenbach (1980). Im Rücken das Volk.; TA, 13.3., 20.12.80; LNN, 19.4.80; BaZ, 26.4.80; NZZ, 28.4.80; Volk + Heimat, Mai 1980; Bund, 30.5.80
- 27) Vat. vom 19.3.90; BZ vom 12.5.90; LNN vom 9.6.90; Express und SZ vom 11.6.90; TA vom 12.6.90; BaZ vom 9.5.90
- 28) SGT und BZ vom 9.6.90
- 29) NZZ vom 19.2.90; Jdv vom 20.8.90
- 30) Presse vom 29.10.94
- 31) SGT, 23.2.13; BaZ und TA, 26.3.13.